169

PR8

Réaménagement de la route 185 sur le territoire des municipalités de Rivière-du-Loup et de Saint-Antonin

Rivière-du-Loup **6211-06-024**

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ANTONIN
261, rue Principale C.P. 340
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0

C.C. Sylvie Dameus, DGQE
Michel L. Caron, Tecsult

Le 12 mars 2001 01-03-20

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
16 MARS 2001

Monsieur Jean-Louis Loranger
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
Direction du Bas-Saint-Laurent
92, 2e rue Ouest, bureau 101
Rimouski (Québec) G5L 8E6

20-3373-9707

OBJET : INTERVENTIONS DEMANDÉES AU MTQ SUR LA ROUTE 185

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint copie de résolution adoptée par le Conseil municipal lors de la session régulière du 5 mars dernier relativement au sujet cité en rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La secrétaire-trésorière et directrice générale,

Gina Dionne

GD/at

p.j. : (1)

Téléphone: (418) 862-1056 Fax: (418) 862-3268

MUNICIPALITÉ DE LA
PAROISSE DE SAINT-ANTONIN

EXTRAIT DU LIVRE
DES DÉLIBÉRATIONS

SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE LUNDI 5 MARS 2001, À 20 HEURES, À LA SALLE MUNICIPALE SITUÉE AU 6 RUE DU COUVENT, LIEU ORDINAIRE DES SESSIONS DE CE CONSEIL.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS LÉO PAUL DIONNE, LORRAINE GUÉRETTE, EUGÈNE LAROCHELLE, DENIS FORTIN ET JEANNE-MANCE C. PELLETIER FORMANT QUORUM DE CE CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LUCIEN BOURGOIN, MAIRE.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2001-03-70

OBJET : INTERVENTIONS DEMANDÉES AU M.T.Q. SUR LA ROUTE 185

CONSIDÉRANT que le 8 février 2001, le Conseil municipal rencontrait la population de Saint-Antonin afin d'échanger sur différents scénarios de réaménagement des intersections avec la route 185;

CONSIDÉRANT que le scénario suivant a été retenu par une très grande majorité de personnes présentes à la réunion d'information, soit :

- un viaduc à l'intersection de la rue Principale et de la route 185, et quatre bretelles, deux de chaque côté de la rue Principale;

- un viaduc à l'intersection du Rang 1 et de la route 185, et deux bretelles du côté nord du Rang 1, c'est-à-dire un demi-échangeur de type losange;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est aussi d'avis que ce scénario représente la meilleure solution compte tenu des contraintes physiques et autres;

CONSIDÉRANT l'importance cruciale et stratégique de ce projet pour notre municipalité et ses citoyens et cela, non seulement en termes actuels mais aussi et surtout futurs;

OBJET : INTERVENTIONS DEMANDÉES AU M.T.Q. SUR LA ROUTE 185

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Jeanne-Mance C. Pelletier, et résolu à l'unanimité d'informer le ministère des Transports du Québec que le Conseil municipal désire toujours la réalisation des travaux en regard de la situation problématique prévalant aux deux intersections, et demande la construction :

- d'un viaduc à l'intersection de la rue Principale et de la route 185, et quatre bretelles, deux de chaque côté de la rue Principale;
- d'un viaduc à l'intersection du Rang 1 et de la route 185, et deux bretelles du côté nord du Rang 1, c'est-à-dire un demi-échangeur de type losange;
- ainsi qu'une traverse pour les motoneiges et les véhicules tout terrain.

(Sous réserve de l'approbation du procès-verbal)

Certifié, copie conforme
Ce 9 mars 2001

Gina Dionne,
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale